

# Assurance dommages pneus

## Fiche d'information sur les produits d'assurance

Assureur: Great Lakes Insurance SE (Munich Re), Allemagne  
Intermédiaire: i-surance GmbH

**Contrat collectif d'assurance**  
avec Delticom  
En date de 01/2018

La présente fiche est uniquement destinée à vous informer et à vous donner un aperçu des caractéristiques essentielles de votre assurance. Pour les informations exhaustives, veuillez-vous reporter aux documents contractuels d'assurance (la facture et conditions générales d'assurance). Nous vous invitons à lire la totalité de ces documents en intégralité.

L'assureur est la société Great Lakes Insurance SE, une filiale de la société Munich Re, dont le siège est sis Königinstr. 107, 80802 Munich, Allemagne, immatriculée au Registre du commerce HRB 230378, Amtsgericht München. En sa qualité de société d'assurance, Great Lakes est soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Straße 108, 53117 Bonn, Allemagne; e-mail: poststelle@bafin.de; tél. +49 228 4108-0; fax +49 228 4108-1550.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une assurance dommages pneus, destinée à vous protéger de certaines conséquences financières d'un dommage affectant vos pneus neufs achetés.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Le pneu indiqué sur la facture pour lequel, lors de l'achat, l'assurance dommages pneus a été contractée est assuré contre :
- ✓ Les dommages rendant le pneu impropre à son usage normal résultant directement du contact entre le pneu et un objet pointu (p. ex. un clou, du verre, le trottoir), d'une crevaison ou d'un acte de vandalisme.

#### Qu'est-ce qui est remboursé ?

- ✓ En cas de destruction, le pneu sera remplacé par un pneu neuf identique
- ✓ En cas de dommage réparable, nous indemnisons les coûts de réparation
- ✓ La première année suivant l'achat du pneu, une franchise de 25% du prix de vente TTC par pneu assuré sera appliquée. Cette franchise sera portée à 50% la deuxième année.
- ✓ La prestation globale est limitée à 300 € par pneu



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les pneus de taxis ou de poids-lourds
- ✗ Le vol du pneu assuré ou du véhicule
- ✗ L'usure normale du pneu
- ✗ Les dommages qui relèvent de la garantie légale ou contractuelle du fabricant ou du distributeur du pneu
- ✗ Les dommages résultant d'une mauvaise pression, d'un mauvais réglage du train roulant ou d'un stockage du pneu non conforme
- ✗ Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré
- ✗ Les dommages occasionnés par la guerre étrangère ou civile, par des émeutes ou par des mouvements populaires
- ✗ Les coûts consécutifs tels que frais de remorquage et de montage
- ✗ Les coûts inhérents au deuxième pneu du même axe si ce dernier n'est pas assuré, ou n'est pas endommagé
- ✗ Les coûts des pneus de remplacement qui n'ont pas été achetés chez le distributeur auprès duquel vous avez adhéré à l'assurance



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Tous les dommages ne sont pas assurés. Sont exclus, outre les dommages visés ci-dessus:

- ! les dommages subis dans le cadre des rallyes ou des courses ou d'utilisation sur une voie non ouverte à la circulation
- ! les dommages survenus alors que le pneu présentait une profondeur dans les rainures principales de la bande de roulement de moins de 1,6 mm
- ! les dommages résultant d'un accident de la circulation
- ! les dommages provoqués par des tiers suite à une intervention sur le pneu

Veuillez-vous reporter aux conditions générales d'assurance pour prendre connaissance de l'ensemble des limitations et exclusions de garantie.



#### Où suis-je couvert ?

- ✓ La couverture d'assurance concerne uniquement les dommages survenus à l'intérieur de l'Europe (territoire couvert par l'attestation d'assurance internationale „carte verte“).



#### Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez déclarer tout sinistre de façon complète et véridique dans un délai de 10 jours
- En cas de sinistre, vous devrez également transmettre tout document utile à l'instruction de votre demande d'indemnisation et qui vous serait réclamé par i-surance
- En cas d'acte de vandalisme, vous devez immédiatement porter plainte auprès de la police
- En cas de remplacement du pneu, le nouveau pneu identique devra être acheté auprès du distributeur de pneus qui vous a proposé l'assurance



### **Quand et comment effectuer les paiements ?**

La prime est due lors de l'achat du pneu accompagné d'une adhésion à l'assurance. La prime unique s'élève à 3,90 € (taxe incluse) pour une durée contractuelle d'un an, et à € 7,50 € (taxe incluse) pour une durée de 2 ans.



### **Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?**

La couverture d'assurance débute avec l'adhésion à l'assurance, le jour de l'achat du pneu, tel qu'inscrit sur la facture. La durée contractuelle est de 12 mois pour l'option d'un an, et de 24 mois pour l'option d'une durée de deux ans, sans possibilité de tacite reconduction. En outre, l'assurance prend fin dans le cas d'un dommage assuré suivi d'un remplacement du pneu, ou dans le cas de la destruction du pneu assuré, même en dehors d'un dommage assuré.



### **Comment puis-je résilier le contrat ?**

L'assurance prend fin automatiquement à l'échéance de la durée convenue, sans qu'il y ait besoin d'une résiliation.

### **Comment puis-je formuler une réclamation ?**

En cas d'insatisfaction relative à l'adhésion ou à l'exécution du contrat, veuillez-vous adresser en premier lieu à la société i-surance, soit en ligne à l'adresse [delticom@i-surance.fr](mailto:delticom@i-surance.fr), soit par téléphone au numéro +33 173 01 94 72, soit par courrier à l'adresse i-surance, 33 Rue la Fayette, 75009 Paris. i-surance mettra tout en œuvre pour régler votre demande ou votre problème au plus vite et de manière satisfaisante.

Si vous n'étiez pas satisfait de la décision de la société i-surance, ou des négociations tenues avec cette dernière, vous pouvez vous adresser, sans préjudice de vos éventuels droits d'agir devant les juridictions étatiques, au Médiateur de l'Assurance, La Médiation de l'Assurance, TSA 5011075441 Paris Cedex 09.